

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREDEX PB

Version: 4

Date de révision: 10/12/2008

2001/58/CE(1907/2006/CE) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: PREDEX PB

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Insecticide pour la lutte contre les insectes rampants et volants

Fournisseur: EDIALUX France
Z.A. Mâcon Est
F-01750 REPLONGES
France
Tél: +33 (0)3 85 31 89 10
Télécopie: +33 (0)3 85 31 89 11
E-mail: info@edialux.com - jerome.scharff@edialux.com

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Inflammable.
Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque(s) spécifique(s): Réagit avec les oxydants

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description de la préparation: Concentré émulsionnable contenant :

Composant(s) contribuant aux dangers:

- piperonyl butoxide - N° CE: 200-076-7
Conc. pds.(%): 25 < C <= 30 - Symbole(s): N - Phrase(s) R: 50/53
- solvant naphtha aromatique léger - N° CAS: .64742-95-6
Conc. pds.(%): 0 < C <= 1 - Symbole(s): Xn Xi N - Phrase(s) R: 10-37-65-66-67-51/53
- butane-1-ol; n-butanol - N° Id: 603-004-00-6 - N° CAS: 71-36-3 - N° CE: 200-751-6
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Classification: • R 10 • Xn; R 22 • Xi; R 37/38-41 • R 67 •
- SULPHONATE ORGANIQUE
Conc. pds.(%): 5 < C <= 10 - Symbole(s): Xi - Phrase(s) R: 38-41
- pyréthrinés - N° CAS: 8003-34-7
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 20/21/22-50/53
- iso paraffines - N° CAS: .64742-47-8
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 65-43
- cumène [1]; propylbenzène [2] - N° Id: 601-024-00-X - N° CAS: 98-82-8 - N° CE: 202-704-5
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Classification: • R 10 • Xn; R 65 • Xi; R 37 • N; R 51-53 •
- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène - N° Id: 601-025-00-5 - N° CAS: 108-67-8 - N° CE: 203-604-4
Conc. pds.(%): 5 < C <= 10 - Classification: •R 10•Xi; R 37•N; R 51-53•
- 1,2,4-triméthylbenzène - N° Id: 601-043-00-3 - N° CAS: 95-63-6 - N° CE: 202-436-9
Conc. pds.(%): 20 < C <= 25 - Classification: • R 10 • Xn; R 20 • Xi; R 36/37/38 • N; R 51-53 •
- o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id: 601-022-00-9 - N° CAS: 1330-20-7 - N° CE: 215-535-7
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés. Laver la peau avec beaucoup d'eau et savon. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREDEX PB

Version: 4

Date de révision: 10/12/2008

2001/58/CE(1907/2006/CE) - ISO 11014-1

Moyen(s) d'extinction approprié(s):	poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau.
Risques spéciaux:	En cas d'incendie, des gaz irritants se dégagent.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):	Evacuer la zone dangereuse. Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
Méthode(s) de nettoyage:	Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). (Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
- Mesure(s) d'ordre technique: TOUJOURS ajouter le produit à l'eau lors de dilution/mélange.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

Stockage

- Précaution(s): Conserver hors de la portée des enfants.
Tenir à l'écart de sources d'ignition
- Condition(s) de stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Conserver à l'abri du gel. Conserver dans l'emballage d'origine. Ne pas fumer.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:
 - butane-1-ol; n-butanol: VLE ppm = 15 - VLE mg/m³ = 45
 - pyréthrinés: VME mg/m³ = 5
 - cumène [1]; propylbenzène [2]: VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100 - VLE ppm = 50 - VLE mg/m³ = 250
 - mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène: VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100
 - 1,2,4-triméthylbenzène: VME ppm = 20 - VME mg/m³ = 100
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]: VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Pendant les fumigations / pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié: A2B2P3
- Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile
- Protection de la peau et du corps: combinaison de protection complète contre les produits chimiques
- Protection des yeux: lunettes de sécurité
- Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Prendre une douche à la fin du travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREDEX PB

Version: 4

Date de révision: 10/12/2008

2001/58/CE(1907/2006/CE) - ISO 11014-1

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide
- Couleur: jaune foncé
- Odeur: caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: 42°C
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): 0,930
- Viscosité: 1,5*10e-6m²/s
- Hydrosolubilité: émulsionnante
- Liposolubilité: Données non disponibles.
- Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

Condition(s) à éviter: Eviter toute source d'ignition.

Produits de décomposition dangereux: La combustion produit des gaz irritants.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.

Toxicité aiguë

- Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
- Contact avec la peau: DL50/cutanée/lapin = >4000 mg/kg
Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- Ingestion: DL50/orale/rat = >2000 mg/kg
- Sensibilisation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Dangereux pour l'environnement

Effets sur l'environnement: Dangereux pour les abeilles.

- Toxicité aquatique: Toxique pour les poissons.
- Toxicité pour les oiseaux: Toxique pour les oiseaux.

Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° UN: 1268

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREDEX PB

Version: 4

Date de révision: 10/12/2008

2001/58/CE(1907/2006/CE) - ISO 11014-1

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
- Classe de danger: 3
- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ADR/RID: 3
- Code danger: 30
- Code de classification et dispositions spéciales: F1 274
- Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001

Voies maritimes (IMDG)

- Nom d'envoi exact: PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. - PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S.
- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Polluant marin: •
- N° FS: F-E, S-E
- Etiquette(s) IMDG: 3
- Instructions d'emballage: P001 LP01

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- Nom d'envoi exact: PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
- ICAO/IATA classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Etiquettes ICAO/IATA: 3
- Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage: Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

N° CE: Non applicable.

Symbole(s): Xn - Nocif ; N - Dangereux pour l'environnement



Phrase(s) R: 10 Inflammable.
20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S: 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Information(s) complémentaire(s): Contient du (de la) iso paraffines. Peut déclencher une réaction allergique.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 2001/58/CE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREDEX PB

Version: 4

Date de révision: 10/12/2008

2001/58/CE(1907/2006/CE) - ISO 11014-1

Rubrique n° 2 : Phrase(s) R	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R10 Inflammable. R37 Irritant pour les voies respiratoires. R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R22 Nocif en cas d'ingestion. R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R38 Irritant pour la peau. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R20 Nocif par inhalation. R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
Application(s) et / ou usage(s) normaux:	Insecticide pour la lutte contre les insectes rampants et volants
Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
Information(s) supplémentaire(s):	FRANCE : AMM n° 8800035 du Ministère de l'Agriculture
Historique	
- Date de la première édition:	15/10/2003
- Date de la révision précédente:	15/05/2008
- Date de révision:	10/12/2008
- Version:	4
- Révision chapitre(s) n°:	11
Réalisé par:	EDIALUX - JScharff